



# REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DES SERVICES MUNICPAUX -PORTAGE DE REPAS-

A compter du 1<sup>er</sup> octobre 2025

## 1. Présentation du gestionnaire :

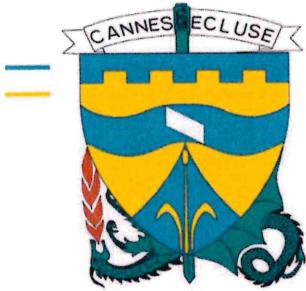
- Commune de Cannes-Ecluse, représentée par son maire, M. Denis MIGUET.
- Coordonnées de la mairie :  
67 rue Désiré Thoison  
01 60 73 57 00  
[mairie@cannes-ecluse.com](mailto:mairie@cannes-ecluse.com)

## 2. Fournisseur :

- Les menus sont élaborés par la Cuisine Centrale de Montereau-Fault-Yonne.

## 3. Conditions et modalités d'inscription :

- Condition d'éligibilité :
  - Séniors.
  - Personne seule ou en couple et en perte d'autonomie.
  - Avec ou sans régime alimentaire.
- Modalités :
  - Dossier d'inscription en mairie service CCAS.
  - La mairie est ouverte les :  
Les lundi, mercredi et vendredi de 8h30-12h et 13h30-17h30  
Fermée les mardi après-midi et jeudi matin.



- Fonctionnement :

- Les bénéficiaires auront chaque mois un choix de menus pour le mois suivant à remplir et à rendre au livreur **avant la date de retour inscrite sur le menu.**
- Annulation possible sous 24 heures en cas d'hospitalisation.
- Les repas sont livrés en liaison froide du lundi au vendredi (la livraison des repas du week-end se fait le vendredi), tout au long de l'année.
- Le conditionnement se fait en liaison froide dans des glacières composées de bacs en inox micro-ondables ou en bac biodégradable dans les cas particuliers. Ces glacières et ces 3-4 bacs seront à rendre rincées le lendemain au livreur. Laisser l'étiquette de livraison sur les glacières.

- Facturation :

- Le prix du repas est défini et modifiable par délibération du conseil municipal.
- Les factures sont établies chaque mois à terme échu. Le règlement peut se faire par :
  - Chèque (à l'ordre de Régie Cannes accueil loisirs cantine)
  - En ligne,
  - Par prélèvement,
  - En espèces,
  - En carte bancaire au Centre de Loisirs ou en mairie) dans les 15 jours qui suivent.
- Si le règlement n'intervient pas à la date fixée, la poursuite du recouvrement s'effectuera par le Trésor Public.

Denis MIGUET

Maire de Cannes-Ecluse



Maire de Cannes – Écluse  
67, rue Désiré Thoison 77130 Cannes – Écluse  
01.60.73.57.00 [mairie@cannes-ecluse.com](mailto:mairie@cannes-ecluse.com)